

Madame, Monsieur,

Le développement du coronavirus Covid-19 dans plusieurs pays pouvant constituer des lieux de vacances ou de voyages scolaires suscite de nombreuses interrogations quant à l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain.

Le cabinet de la Ministre de l'Éducation s'est mis en contact avec les équipes du Ministre des Affaires étrangères et de la Ministre de la Santé publique à ce sujet afin d'adopter, en temps réel, une position conforme aux recommandations des autorités compétentes.

**Pour ce qui concerne les voyages**, le SPF Affaires étrangères ne préconise pas l'annulation des déplacements dans les pays où des cas de Covid-19 ont été décelés. Aucune mesure générale d'annulation n'est donc envisagée à ce stade.

Toutefois, la prudence est évidemment de rigueur si des voyages sont prévus dans les zones où de nombreux cas ont été recensés, en particulier si des restrictions ont été adoptées par les autorités locales (exemple : la situation des 11 municipalités italiennes).

Je vous invite donc à prendre connaissance de manière attentive et systématique des avis de voyage et les recommandations du SPF Affaires étrangères via leur site internet : [https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger/conseils\\_par\\_destination](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination).

Les avis de voyage sont mis à jour très fréquemment en fonction des informations les plus récentes dont disposent les autorités consulaires.

Chaque pouvoir organisateur est appelé à prendre attitude sur base de ces informations en fonction des voyages projetés.

**Pour ce qui concerne la tenue de la rentrée**, les conseils repris le site du SPF Santé publique ( [www.info-coronavirus.be/fr](http://www.info-coronavirus.be/fr) ) sont d'application. A ce jour, le SPF santé publique ne recommande pas de mesures spécifiques au-delà de ces conseils.

Il faut notamment souligner que si un enfant ou un membre de l'équipe éducative tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage ou une exposition au virus, il est tenu de rester à la maison, contacter le médecin de famille par téléphone et mentionner les antécédents de voyage et les symptômes de l'enfant. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

Par ailleurs, je vous rappelle quelques simples règles d'hygiène afin d'éviter la diffusion de virus en général (virus de la grippe, coronavirus,...) :

- se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ;
- toucher le moins possible la bouche, le nez et les yeux ;
- couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier jetable quand vous éternuez ou toussiez ;
- éviter le contact avec des malades.

Le cabinet de la Ministre de l'Éducation restera en contact avec les autorités compétentes pour apprécier, en temps réel, l'évolution de leurs recommandations.

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE